

## **Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 4 avril 2024**

L'an 2024 et le jeudi 4 avril à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie des Tourrettes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Laval, Maire de la commune des Tourrettes.

Présents : Jean-Pierre Laval, Emmanuelle Antigny, Francis Roth, Valérie Ragel, Jean-Sébastien Silve, Lionel Fargier, Bernard Chaix, Christophe Labrosse, Grégory Genevet.

Absents & excusés : Fabien Lepage, Anne Chauvet, Caroline Martinand, Margaux Millier, Christelle Degiorgis et Emmanuel Dumas.

Monsieur Jean-Sébastien Silve a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement.

En préambule de l'ordre du jour, le Maire Jean-Pierre Laval, sans remarque particulière de la part des élus, a fait adopter à l'unanimité le Procès-Verbal du dernier conseil municipal du 29 février 2024.

En préambule, le Maire rappelle si un conseil municipal a un quelconque intérêt personnel concernant une délibération, il doit le signaler.

### **Délibérations**

#### **1. Délibération 2024.04.04.01**

**Objet : Taux de la taxe foncière bâtie, Taxe foncière non bâtie, taxe d'habitation sur les résidences secondaires.**

Pour cette première délibération, le Maire Jean-Pierre Laval a pris la parole pour évoquer la fixation des taux des taxes communales : "En accord avec les membres de la commission des finances, je vous propose de ne pas augmenter les taxes pour cette nouvelle année afin de préserver le pouvoir d'achat de nos administrés. Aux Tourrettes, le revenu moyen est de 23 000€. Il faut savoir que sans augmenter ces taxes, notre produit fiscal passe de 352 000€ à 436 000€ avec la revalorisation des bases imposables à l'État."

Bernard Chaix : « Par rapport au contexte actuel, c'est logique de ne pas augmenter les taux. »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité : les taux ne changent donc pas avec la taxe foncière sur le bâti à 29,32 %, la taxe foncière sur le non-bâti à 56,06 % et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants à 9,61 %.

#### **2. Délibération 2024.04.04.02**

**Objet : Budget primitif 2024**

Jean-Pierre Laval prend la parole pour présenter cette deuxième délibération : « Un travail préparatoire a été réalisé par la commission finances. Nous nous sommes partagés les rôles pour la présentation de ce budget primitif 2024. Pour ma part, je vais vous parler des dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement augmentent fortement donc il faut surveiller nos dépenses et notre budget. Le budget de fonctionnement pour 2024 sera de 966 320€ contre 981 000€ l'an dernier »

Pour Emmanuelle Antigny : « Les dépenses générales ont augmenté à cause de l'augmentation du prix des énergies mais aussi des tarifs des prestations extérieures et de l'augmentation des charges de personnel. »

Pour Jean-Pierre Laval : « Ainsi, notre marge de manœuvre sera réduite et notre budget d'investissements est en baisse de 25 % pour atteindre 279 723€."

En charge des travaux, le premier adjoint Lionel Fargier expose la situation : "Il a fallu faire des choix par rapport à tous les projets chiffrés. Nous n'avons pas le budget pour tout faire, donc il fallait déterminer les priorités. Créations de pistes cyclables et piétonnes pour les déplacements doux le long de l'avenue Saint-Didier, du marquage au sol pour la sécurisation des flux, l'implantation de nouveaux candélabres pour la modernisation de l'éclairage public et la réalisation d'économies d'énergie, le déploiement de nouvelles caméras de vidéoprotection ou encore la création d'un parc à chien dans le cadre des projets du Conseil Municipal des Enfants ou la réalisation des terrains de pétanque à proximité des tennis."

Le budget primitif 2024 est ainsi adopté à l'unanimité après un temps d'échanges entre les conseillers municipaux.

### **3. Délibération 2024.04.04.03**

#### **Objet : Conseil Départemental - Amendes de Police**

Jean-Pierre Laval prend la parole : « Je propose que la commune fasse une demande d'une attribution au Conseil Départemental de la Drôme, au titre des amendes de police pour 2024, selon le devis de la Société SIGNACCESS DISTRIBUTION pour un montant HT de 950.80€ soit un total TTC de 1 140.96 €. »

Francis Roth et Lionel Fargier exposent les projets de sécurisation de la voirie. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Plusieurs sujets ont été évoqués brièvement lors des informations diverses comme l'organisation du bureau de vote à la mairie pour les élections européennes, l'arrivée des gendarmes aux Tourrettes pour la rentrée avec une réunion programmée au 17 mai avec toutes les mairies du secteur, à savoir une cinquantaine, concernées par cette nouvelle brigade, la proposition pour implanter une borne de recharge des véhicules électriques sur le parking de l'espace du Logis Neuf ou encore la création d'une réserve communale de la Protection Civile.

L'ordre du jour étant épuisé, personne n'ayant autre chose à ajouter, le Maire, Jean-Pierre Laval a levé la séance à 20h44.

Le secrétaire de séance  
Jean-Sébastien SILVE

Le Maire  
Jean-Pierre LAVAL

